



Ville de Châteauneuf-sur-Loire

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2025 -

SOMMAIRE :	Pages
1. Caractéristiques techniques du service	2
2. Tarification de l'eau et recettes du service	6
3. Financement des investissements	8
4. Indicateurs de performance	9
5. Abonnés et gestion financière	12
6. Détail de l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	13

Contexte réglementaire



L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. »

Le rapport et la délibération du conseil municipal sont mis à la disposition du public en Mairie dans les quinze jours. Celui-ci en est informé par voie d'affiche apposée aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le présent rapport a été établi conformément au modèle diffusé par la préfecture.

1. Caractéristiques techniques du service

Présentation du territoire desservi :

Le service est géré au niveau communal. Il comprend les éléments suivants :

- Production de l'eau (par forages)
- Protection des points de prélèvement (Piporette et Carpentier)
- Le traitement de l'eau prélevée
- Le transport de l'eau traitée
- Le stockage de l'eau dans des réservoirs
- La distribution de l'eau

Population communale : 8622 habitants (source INSEE)

Altitudes : mini. 100 m — maxi. 131 m

Superficie de la commune : 40,01 km²

Les installations de production du service :

Production Piporette

Date de mise en service	1961
Capacité nominale	100 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Milieux fissurés (Karst.)
Provenance de l'Eau	Nappe Captive
Type Filière	Traitement biologique et désinfection
Equipped de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	1 pompe immergée de 100 m ³ /h à 78 m

Production Carpentier

Date de mise en service	1931
Capacité nominale	180 m ³ /h
Nature de l'Eau	Souterraine : Milieux fissurés (Karst.)
Provenance de l'Eau	Nappe Captive
Type Filière	Traitement de désinfection
Equipped de télésurveillance	OUI
Groupe électrogène	NON
Description	2 pompes immergées de 180 m ³ /h à 72 m

Châteaux d'eau et Réservoirs :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 045-214500829-20260918-DEL_116_2026-DE

Libellé	Capacité stockage	Cote trop plein	Cote radier	Cote sol	Forage	Commune
Château d'eau Piporette	1200 m³	147,79	142,04	121	Oui	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE
Château d'eau SURPRESSION de BOURG	600 m³	149,79	143,36	119,4	Oui	CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE

Mode de gestion du service :

Dans le cadre d'une procédure de renouvellement du contrat d'affermage pour le service de l'eau suite à la caducité du précédent contrat, la SAUR a été désignée titulaire à compter du 1^{er} novembre 2015 pour une durée de 15 ans. Le 1^{er} octobre 2021, il a été convenu par voie d'avenant de prendre en compte de nouveaux ouvrages :

- Du lotissement de la Monnaie
- Du lotissement du Cos Martin
- Du lotissement de la Croix Falleau
- Du lotissement du Vallon de l'Anche
- Du lotissement des Prés de la Nouette

Et la modification en cours d'exécution n° 2 intègre la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République (obligation d'égalité, laïcité et de neutralité dans les contrats).

Définition de l'affermage :

L'affermage est une des formes que peut prendre une délégation de service public. La collectivité délégataire assure les investissements, le fermier supporte les frais d'exploitation et d'entretien courant. Il se rémunère directement auprès de l'usager par un prix convenu à l'avance dans le contrat d'affermage, révisable selon une formule de variation proposée dans le contrat et utilisant les principaux indices publiés par l'INSEE. Pour couvrir les investissements nécessaires au maintien du patrimoine, la collectivité vote chaque année une part du tarif qui lui reviendra (la « surtaxe »). Le fermier est chargé de recouvrer cette part auprès de l'abonné par la facture d'eau et de la restituer à la collectivité dans un délai fixé par le contrat.

Le contrat d'affermage prévoit à la charge du délégataire les éléments suivants :

- Exploitation, entretien, surveillance, réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'eau potable mis à disposition par la Collectivité : captage, forage, usine de production, ouvrages de transport, stockage et distribution d'eau potable ;
- Travaux définis par le contrat ;
- Relations avec les usagers.

Conformément à la réglementation en vigueur, le délégataire et la commune réalisent chacun un rapport sur le service pendant l'année écoulée, chacun au regard de ses compétences propres.

Population desservie :

Nombre total de branchements :

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution n/n-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	4 356	4 382	4 428	4 447	4 478	0,7%

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée. Il s'agit de l'ensemble des branchements actifs, en cours de modification, en cours de résiliation et en attente de mise en service.

Nombre de clients :

Commune	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	4 218	4 240	4 280	4 301	4 324	0,5%

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année. Il est calculé sur la même base que le nombre de branchements (actifs, en cours de modification, etc.). Cependant, il peut arriver qu'il soit légèrement inférieur au nombre de branchements notamment à cause des clients qui en possèdent plusieurs.

Production des forages :

L'ensemble de l'eau distribuée à Châteauneuf-sur-Loire est produit par les deux forages communaux, selon la répartition suivante :

Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

Volumes en (m³)	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Volume produit	815 425	782 912	687 106	690 131	731 096	5,9%
Volume importé	0	0	0	0	0	0%
Volume exporté	0	0	0	0	0	0%
Volume mis en distribution	815 425	782 912	687 106	690 131	731 096	5,9%

Volumes mensuels produits exprimés en m3 pour l'ensemble de la production :

Mois	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution N/N-1
Janvier	83 998	71 935	61 200	54 464	55 495	1,9%
Février	65 996	69 600	52 232	64 242	55 890	-13%
Mars	65 088	58 159	49 705	46 751	52 493	12,3%
Avril	66 544	67 418	50 672	41 452	54 908	32,5%
Mai	64 062	66 805	60 039	62 813	57 299	-8,8%
Juin	74 329	74 567	71 269	58 898	85 919	45,9%
Juillet	64 766	69 979	63 646	61 039	63 069	3,3%
Aout	70 771	76 501	59 059	63 575	69 048	8,6%
Septembre	72 173	65 443	62 144	66 921	64 291	-3,9%
Octobre	66 134	59 314	54 431	51 927	57 969	11,6%
Novembre	64 344	60 076	51 409	53 831	57 546	6,9%
Décembre	57 220	43 115	51 300	64 218	57 169	-11%
Total	815 425	782 912	687 106	690 131	731 096	5,94%

Volumes vendus au cours de l'exercice - hors VEG (vente d'eau en gros) :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le



ID : 045-214500829-20260918-DEL_116_2026-DE

Performance	2024	2025
Volumes produits (en m³)	676 549	739 064
Volumes importés (achat d'eau) (en m³)	0	0
Volumes exportés (vente d'eau) (en m³)	0	0
Volumes consommés (hors vente en gros) (en m³)	662 790	715 206
Volumes mis en distribution (en m³)	676 549	739 064

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) :

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 95,237 km.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 045-214500829-20260918-DEL_116_2026-DE



Les tarifs sont revus chaque année par le fermier, la commune et l'Agence de l'Eau. Pour 2025, la facture type s'établit comme suit :

Vos Contacts :

Accueil : 2 place Aristide Briand
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE CEDEX
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Téléphone : 02 44 71 05 50
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 45 77 00 01

SPECIMEN
01 Janvier 2025

Courrier : TSA 51209
49412 SAUMUR CEDEX

Référence à rappeler

32

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC 26,16 €
Consommation TTC 159,39 €
Total facture TTC 185,55 €

soit 0,0013 €/Litre

185,55 €

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	G15BA094436	015 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau		133,88 € HT	141,24 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR		Année 2025						24,80	5,50
Consommation part Communale		Année 2025			120	0,3100	37,20		5,50
Consommation part SAUR		Année 2025			120	0,5490	65,88		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)		Année 2025			120	0,0500	6,00		5,50

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	42,00 € HT	44,31 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne	Année 2025		120	0,0200	2,40		5,50
Consommation part Consommation EP - Loire-Bretagne	Année 2025		120	0,3300	39,60		5,50

Total Facture	185,55 € TTC
---------------	--------------

HT soumis à TVA : 175,88 €
TVA sur les débits : 9,67 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Pour 2026, la facture s'établira ainsi :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 045-214500829-20260918-DEL_116_2026-DE



LA FACTURE 120 M³

Vos Contacts :

Accueil : 2 place Aristide Briand
45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE CEDEX
Le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Téléphone : 02 44 71 05 50
Du Lundi au Vendredi de 8h à 18h

Dépannage 24h/24 : 02 45 77 00 01

SPECIMEN
01 Janvier 2026

Courier : TSA 51209
49412 SAUMUR CEDEX

Référence à rappeler

32

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Distribution de l'eau :

COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	25,68 €	
Consommation TTC	159,13 €	soit 0,0013 €/Litre
Total facture TTC	184,81 €	
	184,81 €	

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
CHATEAUNEUF SUR LOIRE	G15BA094436	Ø15 mm				120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN	FACTURE N° Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Distribution de l'eau	133,42 € HT 140,76 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part SAUR	Année 2026					24,34	5,50
Consommation part Communale	Année 2026		120	0,3200	38,40		5,50
Consommation part SAUR	Année 2026		120	0,5390	64,68		5,50
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	Année 2026		120	0,0500	6,00		5,50

Organismes publics	41,76 € HT 44,05 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne	Année 2026		120	0,0260	3,36		5,50
Consommation part Performance EP - Loire-Bretagne	Année 2026		120	0,3200	38,40		5,50

Total Facture	184,81 € TTC
---------------	--------------

HT soumis à TVA : 175,18 €
TVA sur les débits : 9,63 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée Voies navigables de France concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Facture type :

La facture type pour 2025 est établie comme suit :

Année	2025
Montant spécimen TTC – consommation 120 m ³	185.55 €
Prix TTC du service de l'eau potable (€/m ³)	1,546 €

Elle comprend :

- Abonnement SAUR : part fixe annuelle : 24.80 € HT
- Consommation part communale : 0,31 € HT / m³
- Consommation SAUR : part variable par m³ consommé : 0,549 HT / m³
- Préservation des ressources en eau (agence de L'eau) : 0.05 HT/ M3
- Consommation part Performance EP LOIRE BRETAGNE : 0,02 € HT / m³
- Consommation part consommation EP LOIRE BRETAGNE : 0,33 € HT / m³

Recettes :

Les **recettes réelles de la section d'exploitation** de l'année 2025 sont de **221 132, 58€** et proviennent :

- Des produits issus de la vente d'eau (part communale), celles-ci s'élèvent à 198 145,93 €
- Des redevances réglées par la SAUR suite au contrat de DSP, soit la somme de 22986.65 € dont
 - 4 383.53 € pour l'occupation du domaine public des canalisations d'eau potable pour la période du 01/11/2023 au 30/10/2024
 - 18 603.12 € pour les frais de gestion et de contrôle ;

3. Financement des investissements

Branchements en plomb :

Le renouvellement des branchements en plomb dans le présent contrat n'incombe pas au délégataire (hors branchements isolés).

Ce renouvellement incombe à la ville dans le respect de la réglementation en vigueur. Elle peut faire appel au délégataire pour le renouvellement de ces branchements en plomb sur la base du prix forfaitaire figurant au bordereau de prix du contrat DSP.

Données financières issues du Compte administratif :

Les **dépenses réelles d'exploitation** représentent **9 923.95 €**. Elles sont constituées du reversement au budget principal de la somme représentant la mise à disposition du personnel communal (9 314,55 €) et de la régularisation de la TVA (0,01€).

Les dépenses d'entretien du réseau et des équipements incombent au délégataire qui les retrace dans son propre rapport annuel.

Au contraire, les **dépenses réelles d'investissement** sont à la charge de la commune. Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025, toutefois un engagement a été pris concernant la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre du projet d'interconnexion du réseau d'eau potable de la ville.

Aucune recette d'investissement réelles n'a été enregistrée au cours de la période.

La section d'investissement constatera en 2026 :

- Pour l'étude d'interconnexion du réseau une provision de 400 000 € de provision pour les travaux
- La reprise de branchements en plomb (73 367.27 € HT) ;
- Des travaux sur les réseaux (33 298 € HT) ;
- Raccordement poteau incendie rue du Lièvre d'or (82 682.00 € HT)

4. Indicateurs de Performance

A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », doit comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités vise à permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) doit créer au plan national.

Qualité de l'eau :

Les analyses réalisées en 2025 sont disponibles en mairie au service Urbanisme.

Indicateurs rapport du maire :

Qualité de l'eau		
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité		
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres microbiologiques		
P101.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	26
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes microbiologiquement	0
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	100%
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques		
P102.1a	Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques	26
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes physico-chimiquement	0
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau distribuée (La donnée est fournie à titre indicatif. La valeur communiquée par l'ARS prévaut.)	100%
DC.192	Nature des ressources utilisées (part des eaux souterraines) Rapport en pourcentage entre les volumes prélevés par pompage sur volumes prélevés total moins les imports	Voir les données Agence de l'EAU

Réseau			
P104.3 Rendement du réseau de distribution			
Production propre du service (Volumes sur la période de relève ramenés sur 365 jours)			
VP.059	Total des Volumes produits	739 064	m ³
VP.060	Total des Volumes importés	0	m ³
VP.061	Total des Volumes exportés	0	m ³
VP.232	Total des Volumes consommés comptabilisés	715 206	m ³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique	396 377	m ³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique	318 829	m ³
VP.221	Volumes consommés sans comptage	0	m ³
VP.220	Volumes de service du réseau	0	m ³
Rendement du réseau de distribution			
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	95,237	Km
VP.235	Y a-t-il eu une variation importante des ventes d'eau de votre service par rapport aux années précédentes ?	-	Oui si + de 5% Non si – de 5%
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	4 396	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnements au kilomètre)	46	ab/Km
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,77%	
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0,69	m ³ /Km /j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0,69	m ³ /Km/j
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	Km
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) sous réserve des informations en notre possession	0	Km
VP.077	Linéaire de réseau hors branchement	95,237	Km
DC.195	Montant financier HT des travaux engagés pour l'année	Voir le CARE	€HT
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0	%

SAUR SAS

ANNEE 2025

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE

CHATEAUNEUF SUR LOIRE-EAU

ACTIVITE

Eau Potable

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	789,1	919,0	16,5
Exploitation du service	400,9	397,0	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	316,9	474,3	
Travaux attribués à titre exclusif	27,2	12,5	
Produits accessoires	44,1	35,1	
CHARGES	728,5	863,5	18,5
Personnel	93,3	89,2	
Energie électrique	55,7	50,1	
Produits de traitement	1,3	3,4	
Analyses	11,2	9,3	
Sous-traitance, matières et fournitures	15,4	9,2	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	12,1	15,8	
Autres dépenses d'exploitation	68,8	65,1	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	1,2	1,5	
<i>Engins et véhicules</i>	16,8	17,2	
<i>Informatique</i>	30,5	32,1	
<i>Assurances</i>	1,2	1,3	
<i>Locaux</i>	11,0	8,7	
<i>Divers</i>	2,1	4,2	
Frais de contrôle	18,9	22,8	
Contribution des services centraux et recherche	64,0	59,4	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	316,9	474,3	
<i>Part collectivité</i>	194,3	246,7	
<i>Autres organismes publics</i>	122,6	227,6	
Charges relatives aux renouvellements	29,6	25,2	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	8,3	5,3	
<i>Programme contractuel</i>	21,3	20,0	
Charges relatives aux investissements contractuels	9,6	9,8	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	17,0	12,6	
Charges relatives investissements du domaine privé	4,6	6,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	9,8	11,1	
Marge exceptionnelle	0,3		
RESULTAT AVANT IMPOT	60,6	55,5	-8,4
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	15,2	13,9	
RESULTAT	45,5	41,6	-8,6

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf : 01451600

Validé le 20/05/2026

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
 y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
 d'occupation du domaine public de la collectivité.

Abonnés

VP.056	Nombre d'abonnés (abonnements) total	4 396	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) domestiques	4 371	Ab
	- Dont nombre d'abonnés (abonnements) non domestiques	25	Ab
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (selon données INSEE N-2)	8 330	Hab
VP.229	Ratio du nombre d'habitants par abonnement	1,89	Habitants/abonnements
VP.020	Nombre d'interruptions de service non programmées	5	
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnements	1,14	‰
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	96,74	%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	2	jours
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par le délégataire	3	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité	
P155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnements	0,68	‰

Gestion financière

VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	0	€HTVA
VP.232	Volumes consommés comptabilisés (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	715 206	m³
VP.063	- Volumes consommés comptabilisés domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	396 377	m³
VP.201	- Volumes consommés comptabilisés non domestique (sur la période de relève ramenés sur 365 jours)	318 829	m³
Les données suivantes relèvent de la responsabilité de la collectivité :			
VP.182	Encours total de la dette		€
VP.183	Epargne brute annuelle		€
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		
VP.268	Montant restant impayés au 31/12/2025 sur les factures émises au titre de l'année 2024	En cours d'établissement	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2024 au 31/12/2025	En cours d'établissement	€TTC
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	En cours d'établissement	%

P103.2B : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
PARTIE A : Plan des réseaux				
Sur 10 points	VP.236	Existence d'un plan du réseau d'eau potable pour l'année 2025	OUI	10 points
Sur 5 points	VP.237	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau d'eau potable	OUI	5 points
Total Partie A : (Sur 15 points)			15 points / 15 points	
PARTIE B : Inventaire des réseaux				
	VP.238	Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	OUI	
	VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eau potable à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	OUI	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.239	Pourcentage de connaissance des informations structurelles	94,03%	14 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2025	89,556	Km
Sur 15 points	VP.241	Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations	83,54%	13 points
	-	Linéaire de réseau d'eau potable avec période de pose renseignée pour l'année 2025	79,565	Km
Pour évaluer :	-	Linéaire total de réseau d'eau potable pour l'année 2025	95,237	Km
Total Partie B : (Sur 30 points)			27 points / 30 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux				
Sur 10 points	VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.243	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.244	Localisation des branchements du réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.245	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.246	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau	OUI	10 points
Sur 10 points	VP.247	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eau potable	OUI	10 points
Sur 10 points (conditionnel)	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Si les 2 conditions suivantes sont « Oui »	0 points
	-	Existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
	-	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations en eau potable	NON	
Sur 5 points	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux.	OUI	5 points
Total Partie C : (Sur 75 points)			65 points / 75 points	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
	P103.2B	VALEUR DE L'INDICE		107 points / 120 points